

ASSURANCE STATUTAIRE  
AFFAIRE SUIVIE PAR :  
Isabelle CHANEL  
05 56 11 94 36

Mairie/Etablissement

OBJET / RESILIATION  
CONVENTION DE  
GESTION CNP  
ASSURANCES

Madame, Monsieur le Maire et cher(e) collègue,  
Madame, Monsieur le Président et cher(e) collègue,

La convention-cadre conclue entre le Centre de Gestion de la Gironde et CNP Assurances arrive à son terme au 31 décembre 2025.

Le Centre de Gestion a dès lors fait le choix de lancer des opérations pour la mise en place d'un contrat groupe assurance statutaire au 1<sup>er</sup> janvier 2026. En effet les Centres de Gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités de leur ressort, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers statutaires supportés en raison de l'absentéisme de leurs agents.

Par délibération, vous aviez adhéré à la convention d'adhésion au service d'assistance en gestion de contrat d'assurance du Centre de Gestion.

Conformément à l'article portant sur la durée de cette convention, je vous informe que celle-ci est résiliée au 31 décembre 2025.

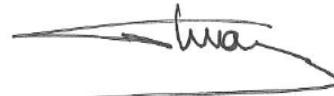
Si vous souhaitez intégrer le contrat groupe au 1<sup>er</sup> janvier 2026, une nouvelle convention de gestion vous sera proposée.

Si tel n'est pas le cas, vos dossiers seront traités directement par CNP Assurances qui deviendra votre unique interlocuteur.

Le service assurance statutaire se tient à votre disposition au 0556119436 choix 1 ou par mail à [assurances@cdg33.fr](mailto:assurances@cdg33.fr) pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire et cher(e) collègue, Madame, Monsieur le Président et cher(e) collègue, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,



Visa(s)

Centre de Gestion  
de la Fonction Publique  
Territoriale de la Gironde  
Immeuble HORIOPOLIS  
25 rue du Cardinal Richaud  
CS 10019  
33049 Bordeaux cedex

05 56 11 94 30  
cdg33@cdg33.fr  
www.cdg33.fr